

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 3 avril 2023 à 18H30
Séance ordinaire
Convocation le 28.03.2023
Affichage le 30.03.2023...

Etaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Hélène DAVID-HENRIET, Natacha BIGAN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, MM, Francis LESEUR, Dominique DEVILLERS, Antoine DELACROIX, Joël GAUTHIER,

Absents excusés : Guillaume TERRAL qui a donné pouvoir à Liliane REGAD, Guy ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Francis LESEUR et Jean-Yves LACROIX qui a donné pouvoir à Hélène DAVID-HENRIET.

Secrétaire de séance : Joël GAUTHIER.

1-Approbation du compte-rendu du 20 mars 2023.

Mme Liliane REGAD demande la correction d'une erreur dans les questions diverses, c'est elle et non Joséfa Chautemps qui était indisponible pour se rendre au conseil d'école du 27/03. Personne d'autre n'ayant de remarques, le compte-rendu est adopté.

2 - Délibération du compte de gestion de l'exercice 2022 du lotissement Le Crêt Belloirbe

M. Francis LESEUR présente le compte de gestion de l'exercice 2022.

Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 6 675,00 € pour des recettes de 2,02 €.

Section investissement

Les dépenses pour les investissements sont de 126 670,94 € pour des recettes de 0,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice est de 25 184,61 € de déficit. Monsieur le maire précise que cette opération est finalement déficitaire car une parcelle de terrain d'une valeur de 80 000€ a été cédée à l'OPH afin d'y construire 4 logements sur le territoire communal. Dans le cas contraire, l'opération aurait été bénéficiaire d'environ 50 000€.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230401

3 - Délibération du compte administratif de l'exercice 2022 du lotissement Le Crêt Belloirbe

M. Le Maire présente le compte administratif puis sort de la salle.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 675,00	G	2,02
	Section d'investissement	B	126 670,94	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	18 511,63	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	126 670,94
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	151 857,57	= G+H+I+J	126 672,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	25 186,63	= G+I+K	2,02
	Section d'investissement	= B+D+F	126 670,94	= H+J+L	126 670,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	151 857,57	= G+H+I+J+K+L	126 672,96

Mme Joséfa CHAITEMPS recueille les votes pour le compte administratif du Crêt Belloirbe pour l'exercice 2022.

Le compte administratif est identique en dépenses et recettes au compte de gestion

Le compte administratif 2022 du lotissement le Crêt Belloirbe est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275230402**

4- Délibération du compte de gestion de l'exercice 2022 de la commune

Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 936 921,07 € pour des recettes de 1 088 649,79 € soit un excédent de 151 728,72 €.

Section investissement

Les dépenses pour les investissements sont de 792 737,54 € pour des recettes de 836 988,07€ soit un excédent de 44 250,53 €.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275230403**

5- Délibération du compte administratif 2022 de la Commune

M. Le Maire présente le compte administratif puis sort de la salle.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	936 921,07	G	1 088 649,79
	Section d'investissement	B	792 737,54	H	836 988,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	202 666,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	165 295,31 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 894 953,92	= G+H+I+J	2 128 304,46
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	936 921,07	= G+I+K	1 291 316,39
	Section d'investissement	= B+D+F	958 032,85	= H+J+L	836 988,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 894 953,92	= G+H+I+J+K+L	2 128 304,46

Mme Joséfa CHAITEMPS recueille les votes pour le compte administratif pour l'exercice 2022. Le compte administratif est identique en dépenses et recettes au compte de gestion. Le compte administratif 2022 de la commune est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230404

6- Délibération de l'affectation de résultats de l'exercice 2022 de la Commune

M. le Maire rappelle que le compte administratif fait ressortir un excédent de 151 728,72 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 44 250,53 € conformément au tableau ci-dessous

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-165 295,31 €		44 250,53 €	0,00 €		-121 044,78 €
FONCT	367 961,91 €	-165 295,31 €	151 728,72 €	Recettes		354 395,32 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	208 165,93 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	121 044,78 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	208 165,93 €
Total affecté au c/ 1068 :	121 044,78 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230405

7 - Délibération relative aux taxes locales 2023

TAXES	Taux 2022	Taux 2023
Foncier Bâti	36,94	36,94
Foncier non bâti	23,63	23,63
Taxe d'habitation	13,84	13,84
CFE	14,95	14,95

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes locales.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230406

8 - Délibération du Budget prévisionnel de l'exercice 2023 de la Commune

M. le Maire présente le budget prévisionnel par chapitre selon les tableaux suivants :

BUDGET PREVISIONNEL 2023
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Proposé	RECETTES	Proposé
D002 Déficit N-1		R002 Excédents reportés	208 165,93 €
011 Charges à caractère général	276 165,00 €	013 Atténuation de charges	20 000,00 €
012 Charges de personnel	366 150,00 €	70 Produits de services, domaine des ventes	208 145,00 €
014 Atténuation de produits	78 236,00 €	73 Impôts et taxes	489 731,00 €
65 Autres charges de gestion courante	196 900,00 €	74 Dotations et participations	239 989,00 €
66 Charges financières	26 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	40 050,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	76 Produits financiers	
022 Dépenses imprévues	22 978,77 €	77 Produits exceptionnels	1 200,00 €
042 Opérations d'ordre - transfert entre sections	31 685,23 €		
023 virement section investissement	208 165,93 €		
sous total	1 207 280,93 €	sous total	1 207 280,93 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Déficit d'investissement	121 044,78 €
204 Subventions d'équipement versées	2 000,00 €
21 Immobilisations	405 017,85 €
23 Immobilisations en cours	6 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	97 543,56 €
041 Opérations patrimoniales	12 094,92 €
020 Dépenses imprévues	32 825,59 €
sous total	676 526,70 €

RECETTES

001 Excédent d'investissement	
13 Subventions d'investissement	133 535,84 €
16 Emprunt et dettes assimilées	100 000,00 €
10 Dotations fonds divers et réserves	70 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	121 044,78 €
021 Virement de la section de fonctionnement	208 165,93 €
041 Opérations patrimoniales	12 094,92 €
040 Opérations d'ordre transferts entre sections	31 685,23 €
sous total	676 526,70 €

CUMMULES	1 883 807,63 €
----------	----------------

CUMMULES	1 883 807,63 €
----------	----------------

Fonctionnement **1 207 280,93 €**

Investissement **676 526,70 €**

Soit un budget total de **1 883 807,63 €** pour 2023

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre et que la décomposition par article n'est qu'indicative et ne bloque pas les mandatements.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230407

9 – Subvention exceptionnelle pour Elie NABOT.

M. le maire informe le conseil municipal qu'Elie NABOT, enfant du village est devenu double champion du monde de Télémark. Afin de célébrer cette victoire, il propose de lui organiser une réception le 21 avril à l'espace communal et de lui attribuer une récompense de 1 000 €.

Le conseil municipal accepte l'organisation de cette manifestation et versement de cette somme.

10 - Informations et questions diverses

Mme Hélène DAVID-HENRIET nous informe qu'elle se familiarise avec ses nouvelles attributions et que dans un premier temps, la priorité est donnée surtout à la révision des contrats et à la résolution de certains problèmes informatiques, ensuite elle pourra se pencher sur les finances.

Mme Natacha BIGAN nous informe que les travaux de réparation du platelage du lac auront lieu les 2èmes et 3èmes semaines du mois de mai.

M. Antoine DELACROIX nous informe que concernant la commission de développement des 4 villages de la station, il était prévu qu'une journée de nettoyage ai lieu le 13 mai. Or il nous indique souhaiter se désolidariser de cette manifestation pour une autre organisée par la SOGESTAR en date du 29 avril, celle-ci semblant plus cohérente et nécessaire. Les élus se

chargeront de la communication et organiseront un pot afin de remercier les bénévoles qui auront apporté leur aide.

Il nous informe également que les travaux prévus par la Communauté de Communes au niveau de la plage auront lieu à l'automne afin de ne pas perturber l'activité estivale sur la plage du Lac.

M. Dominique DEVILLERS fait part au conseil de la vente de parcelles boisées pour lesquelles la commune pourrait exercer son droit de priorité dans le cas où celles-ci intéresseraient la commune pour d'éventuels projets. Le conseil se donne le temps de la réflexion.

Mme Sandrine DEFFONTAINE informe le conseil que suite au conseil d'école du 27/03, des problèmes de communication interfèrent entre le corps enseignant et la municipalité, et qu'il est nécessaire d'y remédier. Les points de divergence et d'incompréhension devront être éclaircis pour le bon fonctionnement des services.

Mme Joséfa CHAUTEMPS souhaite être secondée par d'autres élus pour le fleurissement de la commune. M. le Maire se propose de l'aider pour cette tâche.

M. Francis LESEUR informe le conseil de sa rencontre avec Monsieur le Préfet lors de sa venue sur la station. Celui-ci a bien précisé que pour des raisons budgétaires, peu de projets seraient finançables cette année.

Il fait également part d'un courrier reçu de la part d'une administrée qui souhaite vendre un local commercial dans le centre bourg, celle-ci propose à la commune de l'acquérir afin d'en faire un lieu d'échange. Le conseil souhaite se laisser le temps de la réflexion.

M. le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec le SIDEC est prévu pour préparer le dossier afin d'effectuer la 2^{ème} tranche de travaux d'effacement dans la rue des Selmembersgs avec les demandes de subventions pour 2024.

La séance est levée à 20h45

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Joël GAUTHIER

